de la part des membres de notre Association, dont plusieurs d'entre eux sont des hommes de Lettres, et compétents à discuter intelligemment des questions d'intérêt pour les membres de la C. M. B. A., laisserait supposer qu'on ne lit pas LE CANADIEN ou qu'on préfère laisser notre intérêt dans les affaires de l'Association languir jusqu'à la convention. Comme il paraît être dans l'ordre, en cette année de grâce, 1900 de faire une revue du progrès accompli dans le passé, et de songer aux changements et améliorations que l'on peut faire à l'approche du 20ème siècle, il ne sera peut-être pas hors de place dans ces colonnes de rappeler à nos membres, que quelques uns des amendements à la constitution qui seront présentés, nul doute pour notre considération à la prochaine convention qui doit être tenue durant la première année du prochain siècle, peuvent être d'une grande importance pour notre Association. Dans mon humble opinion tous amendements devant affecter la Loi concernant le Fonds des Bénéfices devraient être présentés pour notre considération par les succursales ou dans LE CANADIEN pendant cette année. Au risque d'être considéré comme officieux je soumettrai quelques changements qui me semblent, à moi, nécessaires à la partie vitale de notre Association—l'accroissement des membres. Tout membre qui a réfléchi sur le sujet d'organisation et a surveillé nos efforts dans cette direction, doit être convaincu, que jusqu'ici ces efforts ont été moins que fructueux. S'il n'est pas payé suffisamment d'argent au Grand Conseil par les succursales sous forme de taxe per capita, pour le maintenir efficacement et défrayer les dépenses d'annonces qui devraient être faites, et pour poursuivre telle cabale vigoureuse qui est nécessaire pour accroître d'une manière substantielle le nombre de nos membres, chaque année, alors que tous les honoraires de l'initiation allient au Grand Conseil—sauf pour les membres fondateurs de nouvelles succursales. Nos initiations en moyenne par mois dans Ontario ne devraient pas être moins de 100. En faisant un estimé raisonnable, il doit y avoir environ 30 000 Catholiques d'éligibles dans cette province. La moyenne dans la province de Québec devrait atteindre l'un. Mais vaudrait tout aussi bien envoyer un muet pour convertir les Mahométans que d'envoyer un organisateur dans la province de Québec sans quelque assistance de la part de la presse de cette province, dans laquelle nous avons à concourir avec des associations fraternelles aussi progressives que l'Ordre Indépendant des Forestiers. Leurs initiations en moyenne par mois, dans la province de Québec pour les douze mois finissant le 1er Août dernier ont été de 24 :

L'autre question à laquelle nous devrions donner une sérieuse considération, c'est notre système de paiement des cotisations. Bien que je préfère notre système actuel comme étant le moins cher et le plus sûr, cependant il ne me semble pas se recommander aux non initiés. Pour pouvoir concourir avec succès avec les autres associations fraternelles, il nous faut être en position de dire exactement ce qu'il en coûtera par mois pour un ou deux mille piastres, à tel âge.

L'autre question que je soumets respectueusement pour considération par les membres de la C. M. B. A., c'est l'opportunité d'admettre les femmes dans l'Association. Me trouvant récemment en position de me renseigner, j'ai pris la peine de m'assurer si plusieurs de nos femmes Catholiques étaient membres de l'une de ces sociétés dans lesquelles elles sont admises, et j'ai été en quelque sorte surpris non pas tant du nombre qui sont membres, mais de constater qu'il y en avait beaucoup qui, je croyais, n'avaient jamais songer à l'assurance sur la vie. On m'a informé que des femmes Catholiques étaient initiées dans leurs propres demeures d'où elles payaient aussi leurs cotisations et contributions. Les points qui se suggèrent naturellement à notre esprit relativement à cette question sont les suivants. Les femmes sont-elles de bons risques ? Si elles sont des risques assez bons pour les compagnies régulières d'assurance sur la vie, pour l'Ordre Indépendant des Forestiers, pour l'Ancien Ordre des Forestiers et pour la Home Circle, pourquoi ne seraient-elles pas assez bonnes pour la C. M. B. A. ? Qu'avons-nous à craindre de la présence de femmes Catholiques dans notre Association ? Ne serait-il pas profitable d'avoir des femmes dans nos succursales ? Les hommes ne préféreraient-ils pas naturellement les sociétés dans lesquelles la mère, les sœurs, l'épouse et les filles seraient admises ? Pouvons nous concourir avec succès avec des associations fraternelles dans lesquelles nos femmes Catholiques sont admises, si nous continuons à les exclure ? Je crois que la C. M. B. A. va s'arrêter tout court dans sa mission d'amélioration si elle manque de pourvoir à l'admission des femmes, de celles du moins qui sont obligées de gagner leur pain.

Fraternellement à vous

J. C. O'NEIL.

Brantford, Ont., 8 Février, 1900

LA POLICE D'ASSURANCE PURE ET SIMPLE.

Quand l'on considère de nos jours les compagnies d'assurance à fonds de réserve, et les différents degrés de taux et de je ne sais quoi qu'on représente, de telle sorte que l'idée principale, c'est à dire l'assurance proprement dite vient en dernier lieu, n'est-il pas raisonnable de prendre en sérieuses considérations, les avantages qu'offre une police donnée par une de ces compagnies mutuelles ? N'est-il pas vrai qu'après mûre réflection, il n'est pas préférable d'avoir une police d'assurance pure et simple ?

Le véritable placement qu'un homme a en vue en s'assurant est la somme d'argent qu'il désire laisser à sa famille. C'est le capital sur lequel il paye intérêt durant sa vie et qu'il désire protéger en attendant qu'il revienne aux siens après sa mort. Les compagnies d'assurance soumises aux restrictions légales peuvent vous promettre les mêmes choses, mais au fond, ce ne sont que des appats pour tromper les ignorants, et de telles compagnies ne peuvent entrer en ligne avec ces autres associations mutuelles, qui offrent purement et simplement la somme que l'on désire et qu'on veut laisser à ses héritiers.

Danmes en années, nous avons été témoins du développement et du progrès des spécialités dans les différentes professions, soit dans les arts soit dans les sciences—de telle manière qu'il n'y a plus maintenant qu'une faible minorité qui cherche encore à avoir beaucoup à son crédit.

Ce qui est vrai pour les professions, ne l'est pas moins pour les compagnies d'assurance, dont les subdivisions tournent à leur détriment. Une police d'assurance pure et simple est un placement sacré, qui assure exclusivement le montant pour lequel on s'assure et qui en assure le temps la durée.

GARDEZ VOTRE SANG FROID.

Ayez une bonne humeur, vous vous en trouverez toujours bien, que vous soyez maîtres ou serviteurs vous en tirerez profits, dans chaque démarche de la vie. Et ceci vous le devez à d'autres d'être de bonne humeur. Vous le devez à votre propre virilité, à votre propre caractère de femme, à votre amour propre. Il n'y a qu'un lache par nature qui sera habituellement de mauvaise humeur chez lui ; En mettant les autres à l'aise vous rendez les choses agréables pour vous mêmes : vous gagnez et gardez de bonnes dispositions ce qui vous sera profitable et vous aidera plus tard : vous accumulez par la de la popularité et de bons rapports qui peuvent être utiliser avantageusement, peut-être dans les temps critiques. Une bonne humeur est un grand aide dans le succès.

Une mauvaise humeur d'un autre coté, peut devenir fatale dans la vie. Personne n'est si vil qu'il faille causer de la peine. Les étalages de mauvaise humeur peuvent sembler ne faire aucun mal particulier de prime abord, mais ils infligent souvent des blessures dont les cicatrices ne guérissent pas facilement. Un homme possédant tout autre élément requis pour le succès, excepté la bonne humeur, peut risquer son avenir par l'atirence de cette qualité. Garder son sang froid ne coute pas un sou. Il est sage de le garder même dans de grandes provocations, car la réflection délibérée peut suggérer des moyens plus efficaces que ceux qui auraient été adoptés sous l'impulsion de la passion. Si vous voulez réussir dans la vie, gardez votre sang froid !—Succès.

ETES-VOUS ASSURE?

Si Non, Vous Devriez l'Etre, et Vous ne Pouvez Faire Mieux Qu'en Joignant.

LA C. M. B. A. DU CANADA.

Cette Association prélève seulement ce qui est nécessaire ; mais elle a augmenté pris des dispositions pour lui permettre de prélever sur ses membres UNE SOMME SUFFISANTE POUR TOUJOURS, PRENANT L'EXPÉRIENCE DES QUATRE VINGT ANNÉES PASSÉES POUR GUIDE. Son principe est sain et ses taux sont justes, soumettant l'assurance au coût actuel d'années en années. Quand il est requis davantage, elle a le pouvoir de collecter plus, et conséquemment ne peut jamais manquer de remplir ses obligations envers tous et chacun de ses membres.

Par ce système les membres de la C. M. B. A. sont assurés des bénéfices à un taux n'excédant pas le coût actuel de ces bénéfices.

LA C. M. B. A. existe depuis vingt deux ans et a suffisamment démontré la solidité de son système.

Chaque réclamation a été payée sans contestation aucune de la part de l'Association.

Vous n'êtes pas une compagnie d'assurance sur la vie qui fait plus que cela. Non, pas une, mais il y a des compagnies qui ont fait beaucoup moins avec avec cotisations de beaucoup moins élevées et qui ont prospéré trois fois autant annuellement.

L'impossibilité de pourvoir à des moyens de subsistance pour sa famille est un mal dont on est le maître, après la mort, et pas longtemps après. C'est pour cela que toutes ces institutions, que nous connaissons, que nous faisons des propositions [illegible] à nous avec de nouvelles [illegible] quand elle nous faisait avant que cette proposition soit faite.

La question, alors, est celle-ci : Comment cette protection peut-elle être la plus économique et la plus favorablement ?

En devenant Membre de la C. M. B. A.

[illegible]

Les Membres Catholiques de la C. M. B. A. [illegible]

[illegible]

DE DÉPENSES EXTRAVAGANTES. PAS DE SUBSIDES ENORMES. PAS DE CAPRICES D'OFFICIERS. PAS DE SPÉCULATION DANS LA VALEUR DES LOTS. PAS DE POLICE DE UN MILLION DE DOLLARS. PAS DE OFFICIERS RECEVANT DE GROS SALAIRES. PAS DE SPÉCULATION SUR LES FONDS. AVEC L'ARGENT DES MEMBRES DANS LA C. M. B. A.

Le marchand ou le capitaliste, sachant que les affaires sont incertaines, reconnait la nécessité de pouvoir à une suffisance sur laquelle sa famille peut compter avec sûreté, advenant sa mort ou l'infortune financière. L'Artisan ou l'homme engagé, réalisant que sa vie ne peut que suffire à subvenir aux besoins de ceux qui lui sont les plus chers, désire avoir quelque garantie que sa famille ne dépendra pas de la charité quand la mort l'appellera.

L'artisan de membre dans la C. M. B. A. répondra à ce besoin. Grâce à cela des centaines de familles sont échappées à la misère, et nombre de foyers ont conservé leur comfort, les nuages qui assombrissent la perspective de la jeunesse, quand le secours si efficace du père lui est enlevé, sont dissipés, et le cœur de la veuve n'a pas à souffrir l'angoisse de voir ses chers petits dans le dénuement.

La première cotisation payée par un membre de la C. M. B. A., lui crée une succession et, si la mort l'emèche, est en bel argent et secourra les bien-aimés qui vont pleurer sa perte.

MONTANT REÇU EN COTISATIONS.

Tableau montrant le montant reçu en cotisations des succursales de la C. M. B. A. du Canada, depuis la formation du Grand Conseil en 1880, jusqu'au 1er Janvier, 1899 :

En 1880	$ 219 60	
1881	4,471 01	
1882	9 318 17	
1883	11,3[illegible] 29	
1884	21,171 21	
1885	24,395 30	
1886	32 388 17	
1887	46,790 24	Réserve comprise
1888	55,107 79	
1889	69,919 44	
1890	100 168 29	
1891	122 732 95	
1892	142,466 03	
1893	160,219 45	
1894	175,107 96	
1895	153 928 63	
1896	173,668 49	
1897	199,060 24	
1898	210,191 31	
1899	179 825 17	
Total	$1,798,692 94	

Fonds de Reserve 395 000 00.

PROGRESSION DE LA CMBA EN FAIT DE MEMBRES.

Nombre des members au Canada en 1880	29
1882	5[illegible]
1884	1,275
1886	1,9[illegible]
1888	3,129
1890	3,[illegible]
1892	[illegible]
1893	8,[illegible]
1894	10,05[illegible]
1895	10,4[illegible]
1896	11,116
1897	11,81[illegible]
1898	12,1[illegible]
1899	13,19[illegible]

Ce qu'il en coute pour devenir membres de la C. M. B. A. pour une police de $1,000 de l'âge de 18 à 25 ans :

Honoraire de la demande d'admission	$3 00
Honoraire du medecin examinateur en chef	5[illegible]
Honoraire de l'examen medical	1 50
Une cotisation pour $1,000	[illegible]
Une contribution mensuelle	25
Total	$3 [illegible]

TABLE DES TAUX.

Pour une police de $1,000—

Age des Membres.	Montant de la Cotisation
Entre 18 et 25 ans	[illegible]
25 et 30	[illegible]
30 et 35	[illegible]
35 et 40	[illegible]
40 et 45	[illegible]
45 et 50	[illegible]

Pour une police de $1,000

Entre 18 et 25 ans	[illegible]
25 et 30	[illegible]
30 et 35	[illegible]
35 et 40	[illegible]
40 et 45	[illegible]
45 et 50	[illegible]

Pour une police de $2,000—

Entre 18 et 25 ans	[illegible]
25 et 30	[illegible]
30 et 35	[illegible]
35 et 40	[illegible]
40 et 45	[illegible]
45 et 50	[illegible]

[illegible] $1,000

Pour un membre agé de 25 ans

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Total	$12 [illegible]

[illegible]